

**Subject: 2024 Parking Services Annual Report**

**File Number: ACS-PWD-RPS-0003**

**Report to Public Works and Infrastructure Committee on 22 May 2025**

**and Council 28 May 2025**

**Submitted on May 12, 2025 by Quentin Levesque, Director, Roads and Parking Services, Public Works Department**

**Contact Person: Scott Caldwell, Manager, Parking Services, Public Works Department**

**613-580-2424 ext. 27581, Scott.Caldwell@ottawa.ca**

**Ward: Citywide**

**Objet : 2024 Rapport annuel du Service du stationnement**

**Numéro de dossier : ACS-PWD-RPS-0003**

**Rapport présenté au Comité des travaux publics et de l'infrastructure**

**Rapport soumis le 22 mai 2025**

**et au Conseil le 28 mai 2025**

**Soumis le 2025-05-12 Quentin Levesque, Directeur, services des routes et stationnement, direction générale des Travaux publics**

**Personne ressource : Scott Caldwell, gestionnaire de secteur, Service du stationnement, Direction générale des travaux publics**

**(613) 580-2424 ext. 27851, Scott.Caldwell@ottawa.ca**

**Quartier : À l'échelle de la ville**

## REPORT RECOMMENDATION(S)

That the Public Works and Infrastructure Committee recommend that Council:

1. Receive the Parking Services 2024 Annual Report

## RECOMMANDATION(S) DU RAPPORT

Que le Comité des travaux public et de l'infrastructure recommande au Conseil municipal:

1. de prendre connaissance du Rapport annuel 2024 du Service du stationnement;

## CONTEXTE

Géré par les Services des routes et du stationnement, qui font partie de la Direction générale des travaux publics, ce programme offre des services de stationnement public qui cadrent avec les buts et les objectifs de la Stratégie municipale de gestion du stationnement, approuvée par le Conseil municipal ([ACS2019-PWE-RPS-0016](#)).

À titre d'information, le Service du stationnement a géré en 2024 :

- 3 725 places de stationnement payantes sur rue;
- 2 750 places hors rue dans cinq infrastructures de stationnement et 11 parcs de stationnement en surface.

En plus d'offrir des services de stationnement public dans le cadre du Programme municipal de gestion du stationnement, l'attention est de plus en plus monopolisée par les services de stationnement des vélos. La Stratégie de stationnement public pour vélos ([ACS2021-PWE-RPS-0001](#)) a été approuvée par le Conseil municipal en 2021, et le Service du stationnement est responsable du Programme de stationnement public pour vélos qui en découle. Ce programme continue d'évoluer et de se dérouler dans le cadre de la mise en œuvre des initiatives et des recommandations de la Stratégie de stationnement public pour vélos. À la fin de 2024, le Service du stationnement gérait 5 831 places de stationnement pour les vélos dans les infrastructures de stationnement et dans l'emprise publique.

La [Stratégie municipale de gestion du stationnement](#) (SMGS) oblige à déposer chaque année le Rapport annuel du Programme municipal de gestion du stationnement, dont le Conseil doit prendre connaissance. Dans le cadre de ce rapport, il faut déposer le Plan du programme des infrastructures. Le Rapport annuel 2024 du Service du

stationnement répond à ces exigences et aux autres exigences relatives aux rapports se rapportant au Programme de mesure du rendement du Service du stationnement. Conformément à la *Loi de 2001 sur les municipalités* et à la Stratégie municipale de gestion du stationnement, toutes les recettes que perçoit la Ville au titre des frais de stationnement doivent être dépensées d'après la SMGS, et il doit exister un lien raisonnable avec le stationnement. Le Modèle de financement reproduit dans la SMGS précise les recettes applicables et les dépenses correspondantes et établit les paramètres du Fonds de réserve pour le stationnement.

Le Plan du programme des infrastructures fait état de l'examen annuel des contributions que l'on s'attend à verser au Fonds de réserve pour le stationnement et des dépenses planifiées pour les cinq prochaines années. Les montants prévus peuvent être révisés selon l'évolution des conditions et des exigences. Nous continuons de soumettre pour approbation, dans le cadre du processus annuel de budgétisation, les besoins en financement.

## **ANALYSE**

Le Rapport annuel 2024 reproduit dans la pièce 1 décrit dans leurs grandes lignes les initiatives et les réalisations du Service du stationnement en 2024 et explique en quoi elles cadrent avec la [Stratégie municipale de gestion du stationnement](#). Ce rapport fait aussi état du recensement des infrastructures de stationnement sur rue et hors rue, ainsi que de la synthèse des changements apportés durant l'année écoulée aux zones de stationnement payant.

En vertu de la Stratégie municipale de gestion du stationnement, le Programme municipal de gestion du stationnement doit être financièrement autonome. Autrement dit, les recettes apportées par le stationnement doivent permettre de financer des dépenses de fonctionnement et d'entretien des infrastructures pendant leur cycle de vie, en tenant compte des contributions versées au Fonds de réserve pour le stationnement, afin de financer l'aménagement, l'exploitation et la promotion du réseau de stationnement projeté.

Le Rapport annuel 2024 donne des détails sur l'exercice des pouvoirs délégués en 2024 conformément à l'annexe J du Règlement municipal n° 2025-69 :

- 14 (2) – Tarifs des stationnements hors rue gérés par la Ville;
- 15 (2) – Tarifs des stationnements sur rue gérés par la Ville.

Le Rapport annuel 2024 mesure le rendement du stationnement selon 13 grands indicateurs gestionnels en les comparant aux années précédentes. Ces indicateurs cadrent avec la Stratégie municipale de gestion du stationnement et représentent une série d'objectifs énoncés dans le Programme de mesure du rendement du Service du stationnement, qui a été mis à jour et approuvé par le Conseil municipal dans le cadre de la Stratégie municipale de gestion du stationnement en 2019.

Enfin, le Rapport annuel 2023 comprend des détails sur le Plan du programme des infrastructures, qui donne un aperçu des dépenses en immobilisations à engager et du statut projeté à plus long terme pour le Fonds de réserve pour le stationnement. Ce plan comprend sept programmes d'immobilisations. Collectivement, il rend également compte des initiatives relevées dans la Feuille de route technologique du Service du stationnement ainsi que des exigences relatives au cycle de la durée utile, de l'agrandissement prévu des infrastructures de recharge des véhicules électriques (VE), de la mise en œuvre de la Stratégie de stationnement public pour vélos, des études sur le stationnement, ainsi que des exigences se rapportant aux nouvelles places de stationnement publiques ou aux places de stationnement de substitution dans les nouvelles infrastructures.

## **RÉPERCUSSIONS FINANCIÈRES**

Il n'y a pas de répercussions financières relatives à ce rapport. Le Plan du programme des infrastructures a été élaboré à partir de l'information et des données les plus exactes publiées au moment d'écrire ces lignes. Toutefois, elles peuvent être modifiées pour tenir compte de l'évolution des recettes, des impératifs opérationnels, des différentes priorités attribuées, des pressions inflationnistes, des variations des taux d'intérêt et d'autres facteurs indépendants de la volonté des responsables du Programme municipal de gestion du stationnement.

Conformément au présent rapport, les besoins en immobilisations révisés, exposés dans le Rapport annuel du Service du stationnement, seront compris dans la version provisoire du budget de fonctionnement et des immobilisations 2026 à déposer à l'automne 2025 auprès du Conseil municipal.

## **RÉPERCUSSIONS JURIDIQUES**

Il n'y a pas d'obstacle juridique qui empêche d'approuver les recommandations reproduites dans le présent rapport.

## **CONSULTATION**

Le Rapport annuel 2024 du Service du stationnement sera présenté au Groupe de consultation des intervenants du stationnement (GCIS) à la prochaine séance normale programmée.

## **RÉPERCUSSIONS SUR L'ACCESSIBILITÉ**

Le Programme municipal de gestion du stationnement prévoit cinq objectifs, dont l'un consiste à « [o]ffrir un nombre suffisant et optimal de parcs de stationnement publics d'utilisation générale sécuritaires, accessibles, pratiques et attrayants, et ce, de manière équitable et uniforme ». La Ville respecte aussi les exigences du stationnement sur rue et hors rue dans le cadre du Règlement sur les Normes d'accessibilité intégrées de la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* (la LAPHO de 2005). Le personnel de la Ville veillera à ce que toutes les normes d'accessibilité applicables soient respectées pendant le déroulement des projets et des initiatives recensés dans ce rapport, notamment en consultant le personnel compétent de la Ville. En outre, la Ville demande l'avis du Comité consultatif sur l'accessibilité pour le stationnement sur rue dans les cas où elle a l'obligation de le consulter, conformément à la LAPHO. Un représentant du Comité consultatif sur l'accessibilité fait également partie du Groupe de consultation des intervenants du stationnement. De nombreux projets destinés à améliorer l'expérience offerte à la clientèle, dont l'amélioration de l'éclairage et des panneaux d'orientation, ont des répercussions positives sur l'accessibilité.

Le Comité consultatif sur l'accessibilité a exprimé des inquiétudes à propos de la protection des places de stationnement destinées aux personnes en situation de handicap. L'analyse des places de stationnement sur rue et hors rue dans les trois dernières années nous apprend que la diminution du nombre de places de stationnement payantes sur tout le territoire de la Ville est très limitée. Or, on continue de nous adresser des commentaires sur des secteurs comme le marché By, qui continue de perdre des places de stationnement sur rue. Le projet pilote à venir, destiné à créer des places de stationnement sur rue accessibles et désignées, permettra de répondre à certains motifs d'inquiétude dans l'ensemble de la Ville afin de veiller à offrir un nombre suffisant de places de stationnement accessibles dans les secteurs très achalandés dans lesquels les titulaires du permis de stationnement accessible (PSA) les réclament. L'administration du Programme de stationnement public des vélos consiste à mener l'examen voulu et à faire appel au point de vue de l'accessibilité

lorsqu'il s'agit de déterminer les nouvelles places de stationnement afin de veiller à préserver, pour les déplacements des piétons, un parcours accessible et sans obstacle.

## **RÉPERCUSSIONS SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS**

Le Service du stationnement doit rendre compte de tous les changements apportés aux tarifs, aux horaires et à la localisation du stationnement durant l'année en vertu de l'annexe du *Règlement municipal sur la délégation de pouvoirs* ([Règlement n° 2025-069](#)) ce qu'il fait dans la pièce 1 du Rapport annuel 2024 du Service du stationnement.

## **RÉPERCUSSIONS ÉCONOMIQUES**

Le Programme municipal de gestion du stationnement a cinq objectifs, dont l'un consiste à « [a]ccorder la priorité aux places de stationnement de courte durée offertes à un prix raisonnable pour soutenir les commerces, les institutions et le tourisme ». La teneur du présent rapport rend compte de cet objectif et vient promouvoir l'économie d'Ottawa, surtout en ce qui a trait à la priorité stratégique de l'attraction des entreprises de la Stratégie de développement économique de la Ville. Ce rapport met en lumière le Programme de subventions des initiatives de stationnement dans le cadre duquel deux ZAC ont eu droit en 2024 à une subvention. De surcroît, nous attirons l'attention, dans ce rapport, sur la participation des ZAC au Groupe de consultation des intervenants du stationnement.

## **RÉPERCUSSIONS ENVIRONNEMENTALES**

Le Programme municipal de gestion du stationnement prévoit cinq objectifs, dont l'un consiste à « [p]romouvoir les modes de transport durables en mettant en place et en maintenant des programmes et des installations qui favorisent les options de déplacement durables, notamment le transport en commun, le vélo, la marche, les véhicules électriques, l'autopartage ainsi que les technologies émergentes ». Le Service du stationnement a participé, en 2024, à plusieurs projets destinés à encourager ces types d'initiatives, exposées dans la pièce 1.

Ce rapport fait le point sur la mise en œuvre de la Stratégie de stationnement public pour vélos, qui prévoit des infrastructures de stationnement sécurisées pour les vélos et d'autres initiatives dans le cadre du Programme de stationnement public pour vélos. De plus, comme l'indique le Plan du programme des infrastructures, les dépenses permettent entre autres de financer l'extension des bornes de recharge des véhicules électriques. Ces initiatives permettent de réduire, dans le cadre du Plan directeur de la

Ville sur les changements climatiques, les émissions de gaz à effet de serre des véhicules qui se déplacent.

## **RÉPERCUSSIONS SUR LES AUTOCHTONES, SUR LES GENRES ET SUR L'ÉQUITÉ**

Ce rapport met en lumière les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie de stationnement public pour vélos en 2024. L'un des objectifs de la Stratégie de stationnement public pour vélos consiste à « [é]quilibrer les besoins en stationnement des vélos des différents générateurs de déplacements à vélo afin de tenir compte de tous les types de cyclistes ». La prise en compte de l'équité est une considération essentielle dans la mise en œuvre et l'administration des solutions adoptées pour le stationnement des vélos et des solutions adoptées pour le stationnement en général.

Les consultations menées auprès des résidents, dont les femmes, les personnes en situation de handicap, les personnes âgées et les autres communautés diverses d'Ottawa, sont venues éclairer l'élaboration de la Stratégie de stationnement public des vélos. La mise en œuvre de cette stratégie vise à améliorer la participation à la vie publique et à promouvoir l'emploi des résidents, dont les groupes méritant l'équité.

Cette stratégie permet de s'assurer que l'implantation et la conception des places de stationnement des vélos promeuvent la sécurité des particuliers et des vélos, surtout les cyclistes vulnérables, dont les femmes. Les infrastructures de stationnement sont recensées en tenant compte de la sécurité, et notamment en assurant la ligne de mire, des environnements bien éclairés et la vidéosurveillance, dans les cas viables. Cette approche tient également compte de la répartition des places de stationnement des vélos afin de s'assurer que cette répartition est équitable dans la promotion de l'accès au stationnement public des vélos pour les collectivités et les secteurs qui servent tous les utilisateurs, notamment les quartiers prioritaires

## **RÉPERCUSSIONS SUR LA GESTION DES RISQUES**

La mise en œuvre des recommandations reproduites dans ce rapport n'a aucune répercussion sur la gestion des risques.

## **RÉPERCUSSIONS SUR LES ZONES RURALES**

Les recommandations reproduites dans ce rapport n'ont aucune répercussion sur les zones rurales, puisqu'il n'y a pas de stationnement municipal payant dans le secteur rural d'Ottawa.

## **PRIORITÉS POUR LE MANDAT DU CONSEIL**

L'un des objectifs de la Stratégie municipale de gestion du stationnement consiste à promouvoir les modes de transport durable en étayant et maintenant les programmes et les infrastructures qui encouragent les choix dans la mobilité durable (soit les déplacements dans les transports en commun, à vélo et à pied) et les différents modes de transport, dont les véhicules électriques, l'autopartage et les technologies modernes émergentes.

Le Service du stationnement se consacre à la promotion des priorités stratégiques de la Ville, soit « une ville mieux connectée grâce à des options de mobilité fiables, sécuritaires et accessibles » et « une ville verte et résiliente », en augmentant la présence des agents de sécurité dans les garages de stationnement, en installant des casiers à vélo sécuritaires et en aménageant d'autres infrastructures publiques de stationnement des vélos, de même qu'en élargissant le réseau des infrastructures de recharge des véhicules électriques.

## **PIÈCE JUSTIFICATIVE**

La pièce 1 (Rapport annuel 2024 du Service du stationnement) est reproduite à la fin de ce rapport.

## **SUITE À DONNER**

La Direction générale des travaux publics mettra le Rapport annuel 2024 du Service du stationnement à la disposition du public et des groupes d'intervenants et prendra les mesures nécessaires pour appliquer les recommandations approuvées de ce rapport.